



# Droit Syndical

15 mars 2021

## L'UNSA RATP s'engage !

L'UNSA RATP a signé les avenants modifiant le Droit Syndical en vigueur. Celui-ci prévoyait la mise en œuvre d'un CSE dans chaque unité RDS pour le prochain mandat (2022-2025).

Dans les précédentes négociations en 2018, les trois organisations syndicales représentatives de la RATP s'étaient opposées jusqu'au bout à ce scénario censé permettre à RDS de « mieux préparer la mise en concurrence ».

➤ Enfin consciente de son erreur, la Direction revient en arrière : il y aura un seul CSE pour les unités RDS et non plus 16, en 2022 ! Les agents de RDS affronteront ensemble les funestes échéances qui s'annoncent. Cette re-centralisation de la représentation à RDS facilitera plus de cohérence entre les unités.

Les moyens prévus dans l'Accord précédents sont redistribués intégralement et vont même renforcer certains dispositifs transversaux comme les Interlocuteurs de Proximité, désormais pourvus d'heures de délégation ou remettre des délégués de terrain au plus près des agents.

➤ La multiplication des CSE dans l'Entreprise nous faisait craindre un éclatement du Comité d'Entreprise, certains pouvant refuser de reverser les sommes reçues de la RATP pour le financement des œuvres sociales (vacances, sport, culture...). Le risque sera moindre avec 13 CSE à la RATP au lieu de 28 (accord précédent). L'UNSA RATP estime que notre Comité d'Entreprise doit fortement évoluer (nous nous y employons !) et non exploser !!

L'UNSA RATP réaffirme son attachement à une RATP unifiée, intégrée, où les agents sont solidaires quels que soient leur secteur d'activité et expriment un fort sentiment d'appartenance à cette entreprise qu'ils concourent à construire depuis 1947.

Tout ce qui peut concourir à contrarier cette cohésion est à combattre, diviser c'est affaiblir !

Les agents exerçant le même métier doivent être représentés par des instances communes et notre CE, avec ses qualités et ses défauts, nous rassemble depuis plus de 70 ans !

Nos décideurs politiques ont entrepris depuis les années 2000 de détruire ce que nous avons construit ensemble en mettant en concurrence nos réseaux progressivement. L'UNSA RATP ne participera pas à faciliter cet avenir auquel nous nous opposons !

Communiqué

UNSA RATP

11 rue Victor Hugo  
93170 BAGNOLET

Tél: 01 48 70 07 03 Email: [unsa.ratp@gmail.com](mailto:unsa.ratp@gmail.com)  
Thierry BABEC, Secrétaire Général, 06 11 42 63 85

[www.facebook.com/UNSA RATP](https://www.facebook.com/UNSA-RATP)



[unsa-ratp.fr](http://unsa-ratp.fr)